

CONVENTION DE STAGE

Article 1 :

La présente convention règle les rapports de l'organisme d'accueil :

Raison sociale :

Adresse :

Tel :

Site Web:

Fax :

Email:

Représenté (e) par :

Avec

La Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de Tanger

BP : 1373 poste principale, Complexe Universitaire de Boukhalef
90000 Tanger Tél : 039 39 39 32/18- Fax : 039 39 39 70 www.fsjest.ma

Représentée par son doyen Concernant le stage effectué au sein de l'organisme d'accueil
ci-dessus cité par l'étudiant(e) :

Nom et Prénom :

Adresse :

Tel :

Email :

Régulièrement inscrit (e) en Master

.....
.....
à la Faculté durant l'année universitaire en cours. La présente convention est valable pour
la durée du stage qui se déroulera du au

Article 2 :

La présente convention de stage a pour objet essentiel d'assurer à l'étudiant, l'application
pratique de l'enseignement donné à la Faculté en cours d'année universitaire. Elle doit
également représenter une plus-value intellectuelle pour l'étudiant stagiaire.

Thème du Stage :

Article 3:

Les interventions de l'étudiant durant toute la période du stage auront lieu, d'un commun
accord, les jours ouvrés de chaque semaine. En aucun cas l'organisme d'accueil ne pourra
exiger la présence de l'étudiant stagiaire pour d'autre jour que ceux convenus.

Article 4 :

Durant le partenariat, l'étudiant stagiaire sera soumis à la discipline de l'organisme d'accueil, notamment en ce qui concerne les visites médicales et les horaires.

Article 5 :

En cas de manquement à la discipline, le Chef de l'organisme d'accueil ou le Responsable du stage se réserve le droit de mettre fin à la présente convention après avoir prévenu la décanat de la Faculté. Avant le départ de l'étudiant, le Chef de l'organisme d'accueil ou le responsable du stage devra s'assurer que l'avertissement adressé à la Direction de la faculté a bien été reçu.

Article 6 :

Pendant le stage, le stagiaire demeure étudiant et souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile et ses accidents de travail auprès d'un organisme d'assurance.

Article 7 :

Le décanat de la Faculté demandera au Chef de l'organisme d'accueil ou au responsable du stage son appréciation sur le travail de l'étudiant stagiaire. L'organisme d'accueil s'engage aussi à remettre tant à l'étudiant stagiaire qu'à la Faculté un certificat indiquant la nature, le contenu et la durée des missions.

Article 8:

A l'issue de son stage, l'étudiant stagiaire devra réaliser un rapport complet. Une copie de ce rapport sera communiquée à la Direction de l'organisme d'accueil ou le responsable de stage, pour appréciation. Le rapport de stage donnera lieu à une évaluation au sein de la Faculté.

Fait à....., le.....

Signature et cachet de l'organisme d'accueil

Signature et cachet du Doyen de la Faculté

Signature de l'étudiant